

APPROBATIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 4 décembre 2012, les règlements suivants :

RCA12 22012

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES DANS LES DOMAINES RÉCRÉATIF, COMMUNAUTAIRE ET DE VOIRIE (EXERCICE FINANCIER 2013)

RCA12 22013

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2013)

RCA12 22014

RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL MONK, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013 ET IMPOSANT UNE COTISATION

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Montréal, ce 13 décembre 2012.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-1950